

RÉGIMES DE RETRAITE DE VIA

Chers consœurs et confrères,

VIA Rail a envoyé un avis à tous les employés au sujet d'un changement apporté à l'administration des régimes de retraite. Cette modification affecte les employées et employés syndiqués et non syndiqués qui choisissent de quitter leur emploi chez VIA avant 55 ans avec 20 ans ou plus de service. Le syndicat n'a pas été informé d'avance de ce changement. Une copie de l'avis (Message aux employés) nous a été envoyée ce matin. Vous vous souvenez sans doute que le CN avait modifié de façon similaire les règles d'administration de ses régimes de retraite à la fin de 2008 et au début de 2009.

Les TCA ont avisé VIA que nous allons contester cette décision à moins que des protections adéquates soient mises en place pour nos membres. Les questions concernant les régimes de retraite sont, comme toujours, compliquées et délicates. La lettre de VIA explique que ce changement était nécessaire en raison d'un impact négatif important sur la santé financière du régime de retraite. En outre, la haute direction de VIA a souligné que la pratique actuelle impose une lourde responsabilité financière sur le régime de retraite. Nous avons communiqué très clairement nos préoccupations à la haute direction de VIA et nous attendons leur réponse à nos objections et nos interrogations. Des modifications apportées à une politique entraînent parfois des conséquences négatives pour nos membres. Nous sommes profondément déterminés à empêcher qu'un tel impact négatif survienne.

NÉGOCIATIONS AVEC VIA

Comme vous le savez, des changements ont eu lieu au niveau de la haute direction de VIA. M. Marc Laliberté est maintenant en poste et les TCA attendent de rencontrer le nouveau président et chef de la direction. Nous continuons d'exercer des pressions pour retourner à la table de négociation et nous attendons encore une réponse de VIA concernant de nouvelles dates. Comme convenu, nous allons continuer d'informer nos membres au fur et à mesure du processus. Nous n'avons pas encore recouru à la conciliation puisque nous attendons de voir si une entente juste et équitable peut être conclue sans devoir entamer les procédures légales telles que prévues par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). Nous vous tiendrons informés lorsque les dates des négociations seront confirmées.

Solidairement,
Le Comité central de négociation de VIA
Section locale 100 des TCA
Conseil 4000 des TCA